

Disposition: pas de distribution à des voisins

Base légale: Conformément aux conditions générales (CG) «Prestations du service postal», Poste CH SA est autorisée à distribuer l'envoi à un voisin en cas d'absence du destinataire.

Par la présente, je/nous dispose/disposons qu'en mon/notre absence tous les envois exprès et envois de colis qui ne peuvent pas être déposés dans la boîte aux lettres ou dans le compartiment annexe, **ne soient pas distribués à un(e) voisin(e)**, mais que je sois/nous soyons toujours invité(e)(s) à retirer l'envoi à l'office de poste.

Cette disposition peut être révoquée par déclaration écrite adressée à l'office de distribution compétent (si celui-ci est connu) ou au service à la clientèle de Poste CH SA.

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Monsieur et Madame ☐ Famille

Nom ¹⁾ _____

Prénom(s) ²⁾ _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

N° de téléphone _____ Valable dès le 3 _____

Date _____ Signature _____

1) Si le ménage se compose de personnes portant des noms de famille différents, remplir un formulaire pour chaque nom

2) Inscrire les prénoms de toutes les personnes du ménage portant le même nom de famille

3) En règle générale, le délai d'activation de la disposition dans le système de la Poste est de trois jours ouvrables

Informations sur l'identité du client (à compléter par la Poste)

☐ Client/cliente connu(e) personnellement

Pièce de légitimation présentée

☐ Carte d'identité

☐ Permis de conduire

☐ Autre:

Numéro:

au nom de:

Etablie à:

le:

par:

Visa:

Transmission:

Transmettre à la base de distribution compétente ou à l'office de distribution PM (pour saisie)

Peut être détruit un an après la fin de la validité.